

**ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES**

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION
PLACE DU MARCHÉ, QUAI LECLERC ET QUAI JEANNE D'ARC A L'OCCASION DU SALON DE
L'AUTO LES 19 ET 20 SEPTEMBRE 2015**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Président de la Communauté de Communes, Président du Pays de la Déodatie,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,
- VU les articles R.412-49 et R.417-10 du Code de la Route,
- CONSIDERANT que cette manifestation nécessite des mesures d'ordre et de sécurité provisoires et exceptionnelles,

A R R E T E

Article 1 : A l'occasion du salon de l'auto,

- Le stationnement sera interdit place du marché, du vendredi 18 septembre 2015 à 13 heures au dimanche 20 septembre 2015 à 23 heures.
- Le samedi 19 septembre 2015, le marché sera déplacé sur les quais Leclerc et Jeanne d'Arc. La circulation sera interdite à tous véhicules quai Leclerc (y compris le parking), quai Jeanne d'Arc, entre le quai Leclerc et la rue des Grands Moulins, de 12 heures à 19 heures. Aux mêmes heures et aux mêmes emplacements, le stationnement est interdit à tous véhicules autres qu'à ceux des attributaires des emplacements qui les occupent dans les conditions prévues par l'arrêté municipal du 1^{er} septembre 1962 portant règlement des marchés.

Article 2 : Des panneaux signalant ces interdictions ainsi que des panneaux de déviation seront mis en place par les services techniques de la ville.

Article 3 : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de Police. Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires à l'initiative des services de Police.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 10 septembre 2015

Le Maire,



David VALENCE